



RIPOSTE RÉGIONALE DE LA SADC FACE À LA PANDÉMIE DE COVID-19

Aperçu général et régional de la SADC sur la pandémie de Covid-19; ses relations avec le VIH /sida et la tuberculose, ainsi que ses impacts sur les secteurs de l'économie, de l'énergie et des ressources naturelles

Bulletin No. 8

#COVID19SADC



TABLE DES MATIÈRES

	Page
Résumé Exécutif	3
1 Perspectives Mondiales	4
2 Perspectives dans la Région de la SADC	5
3 Impact du Point de vue Social et Économique	6
4 Impact de la Covid-19 dans le Secteur Régional de L'énergie	7
5 Transport et Facilitation du Commerce	8
6 Secteur des Ressources Naturelles	8

À PROPOS DE LA SADC

La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) est une organisation fondée et soutenue par les pays de l'Afrique australe qui cherche à promouvoir la coopération socio-économique, politique et sécuritaire parmi ses États membres et à stimuler l'intégration régionale en vue d'atteindre la paix, la stabilité et la prospérité. Les États membres sont : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Union des Comores, République démocratique du Congo, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.

Les informations présentées dans la présente publication sont susceptibles d'être reproduites, utilisées et partagées sous réserve de la reconnaissance pleine et entière du Secrétariat de la SADC

@2020 SADC Secretariat



SOMMAIRE

Cette 9e édition du rapport de Covid-19 couvre un certain nombre d'aspects clés sur la pandémie de Covid-19. Le rapport met en exergue certaines des principales mises à jour mondiales sur les essais de traitement actuellement en cours. Le rapport fournit en outre des orientations et des mises à jour sur la sortie des patients de l'isolement ainsi que des conseils sur l'allaitement des mères suspectées ou confirmées d'être atteintes de Covid-19, qui seront utiles aux États membres.

Le rapport continue de mettre l'accent sur l'importance des tests de dépistage, compte tenu de l'initiative continentale sur le Partenariat visant à accélérer les tests de dépistage de Covid-19 (PACT) que les États membres sont instamment invités à mettre en œuvre pour pouvoir tester, dépister et traiter les cas de Covid-19. Dans ce contexte, nous présentons une étude de cas sur les interactions entre la Covid-19, le VIH/SIDA, la tuberculose et d'autres maladies à partir de données provenant de la province du Western Cape (République d'Afrique du Sud) dont les résultats ont été largement publiés pour expliquer ces interactions entre les maladies.

La région continue à faire le point sur les impacts de la pandémie sur différents aspects des économies de la région et sur la manière dont les États membres peuvent reconstruire et mettre en œuvre des stratégies de redressement après Covid-19. Les systèmes de santé ont été fortement touchés, la pénurie de kits de dépistage et d'autres fournitures continue de poser un problème dans la majorité des États membres. De même, les économies de la région de la SADC ont beaucoup souffert de la contraction des activités économiques et des finances publiques, ainsi que de l'augmentation de la dette publique.

Le secteur de l'énergie est l'un des secteurs les plus touchés. Avec la réduction des activités économiques, la demande d'énergie comme l'électricité, le gaz et le pétrole a été au plus bas, car les entreprises et les activités industrielles ont été paralysées. En conséquence, les entreprises productrices d'énergie ont subi un grave effondrement. La région continue d'observer des difficultés dans le secteur des transports, notamment en ce qui concerne la circulation transfrontalière des biens et des services, ce qui a continué à retarder la livraison des biens et des services à leur destination finale. Il est toutefois encourageant de noter que ces problèmes sont traités par la mise en œuvre des lignes directrices de la SADC sur la circulation des biens et des services dans la région pendant la Covid-19. Le rapport fournit quelques principales recommandations que les États membres peuvent examiner en vue de leur mise en œuvre.

Principales recommandations

Santé

- Les États membres sont appelés à coordonner, communiquer, collaborer et coopérer pour soutenir l'initiative PACT visant à contrôler la Covid-19 en Afrique.
- Les États membres sont invités à adapter les lignes directrices recommandées sur les critères de sortie de l'isolement des patients atteints de Covid-19 ainsi que le guide sur l'allaitement maternel pour les mères suspectées ou confirmées d'être atteintes de Covid-19 comme référence, afin d'aborder les nouveaux problèmes de santé dès qu'ils se présentent.
- Les États membres sont instamment priés de prendre note des interactions entre le VIH, la tuberculose, la Covid-19 et d'autres maladies et de veiller à ce que le renforcement des systèmes de santé soit assuré afin que les patients atteints de ces affections préexistantes soient bien pris en charge dans les établissements de santé afin de réduire l'incidence de la mortalité.

Secteurs économique et financier

- Il incombe aux États membres de veiller à ce que les politiques monétaires restent accommodantes lorsque les pressions inflationnistes sont faibles, afin de maintenir la stabilité du secteur financier.
- Les États membres sont instamment invités à mettre en œuvre des réformes structurelles pour placer leur situation budgétaire sur une trajectoire compatible avec la viabilité de la dette.
- Alors que les économies commencent à se redresser, les États membres sont invités à passer d'un soutien budgétaire général à des politiques plus abordables et mieux ciblées.

Secteur de l'énergie

- Les États membres sont invités à accroître les investissements dans les technologies des énergies renouvelables et à les adopter, conformément à la stratégie d'atténuation et d'adaptation au changement climatique du pool énergétique d'Afrique australe (SAPP), dans le cadre de leurs plans de relance et de relance économique.
- Les États membres sont invités à profiter de l'occasion pour investir dans l'amélioration de leurs réseaux nationaux, c'est-à-dire dans la maintenance.

Secteur des ressources naturelles et de la conservation

- Les États membres sont invités également à intensifier les activités conjointes de conservation transfrontalière afin de compléter les efforts déployés dans



1. PERSPECTIVES MONDIALES

1.1 Mise à jour sur l'utilisation de l'hydroxychloroquine pour le traitement de COVID-19

Sur la base des preuves recueillies dans le cadre des essais cliniques de Solidarity et Recovery du Royaume-Uni, ainsi que d'une analyse Cochrane d'autres preuves, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a annoncé l'arrêt du volet hydroxychloroquine (HCQ) de l'essai clinique de Solidarity visant à trouver un traitement efficace contre la Covid-19. « Solidarity » est un essai clinique international visant à trouver un traitement efficace contre la Covid-19, lancé par l'Organisation mondiale de la santé et ses partenaires.

Les données de Solidarity (y compris les données de l'essai clinique français Discovery) et les résultats récemment annoncés de l'essai clinique britannique Recovery ont tous deux montré que **l'hydroxychloroquine n'entraîne pas de réduction de la mortalité des patients hospitalisés sous COVID-19, par rapport à la norme de soins.**

Tant que les preuves ne seront pas suffisantes, l'OMS met en garde contre le fait que les médecins et les associations médicales recommandent ou administrent ces traitements non éprouvés aux patients atteints de Covid-19 ou aux personnes qui s'auto-soignent avec eux. **L'OMS est préoccupée par les rapports faisant état de personnes qui s'auto-soignent avec de la chloroquine et qui s'infligent de graves préjudices.**

1.2 Traitement des patients gravement malades atteints de Covid-19 par la dexaméthasone

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) se félicite des premiers résultats des essais cliniques réalisés au Royaume-Uni qui montrent que la dexaméthasone, un corticostéroïde, peut sauver la vie des patients gravement malades atteints de Covid-19. Pour les patients sous respirateur, le traitement a permis de réduire la mortalité d'environ un tiers, et pour les patients ne nécessitant que de l'oxygène, la mortalité a été réduite d'environ un cinquième, selon les résultats préliminaires partagés avec l'OMS. Le bénéfice n'a été constaté que chez les patients gravement malades atteints de Covid-19, et n'a pas été observé chez les patients atteints d'une maladie moins grave.

Il s'agit du premier traitement dont il est démontré qu'il réduit la mortalité chez les patients atteints de Covid-19 nécessitant de l'oxygène ou une assistance respiratoire. « C'est une excellente nouvelle et je félicite le gouvernement du Royaume-Uni, l'université d'Oxford et les nombreux hôpitaux et patients du Royaume-Uni qui ont contribué à cette percée scientifique qui a sauvé des vies », a déclaré le Directeur général de l'OMS, Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus.

La dexaméthasone est un stéroïde utilisé depuis les années 1960 pour réduire l'inflammation dans toute une série de conditions, y compris les troubles inflammatoires et certains cancers. Elle figure sur la liste modèle des médicaments essentiels de l'OMS depuis 1977 sous de multiples formulations, et est actuellement hors brevet et disponible à un prix abordable dans la plupart des pays.

1.3 Recommandations sur l'allaitement maternel pour les mères suspectées ou confirmées d'être atteintes de Covid-19

L'OMS recommande que les mères suspectées ou confirmées d'être atteintes de Covid-19 soient encouragées à commencer ou à poursuivre l'allaitement. Les mères devraient être informées que les avantages de

l'allaitement maternel l'emportent largement sur les risques potentiels de transmission.

La mère et le nourrisson devraient pouvoir rester ensemble pendant la période de cohabitation, jour et nuit, et pratiquer le contact peau à peau, y compris les soins kangourou, en particulier immédiatement après la naissance et pendant la période d'allaitement, qu'ils soient ou non suspectés ou confirmés d'être atteints de Covid-19.

1.4 Nouveaux critères actualisés pour la sortie d'isolement des patients atteints de COVID-19

Le 27 mai 2020, l'OMS a publié des directives provisoires actualisées sur la gestion clinique de Covid-19, et a fourni des recommandations actualisées sur les critères de sortie d'isolement de patients. Les critères actualisés reflètent les récentes découvertes selon lesquelles les patients dont les symptômes ont disparu peuvent encore être testés positifs au virus de Covid-19 (SARS-CoV-2) par RT-PCR pendant de nombreuses semaines.

Malgré ce résultat positif, ces patients ne sont pas susceptibles d'être contagieux et ne sont donc pas susceptibles de transmettre le virus à une autre personne. Ce dossier scientifique fournit la justification des changements apportés à la gestion clinique des directives relatives à la Covid-19, sur la base de preuves scientifiques récentes.

Ces critères s'appliquent à tous les cas relevant de la Covid-19, quel que soit le lieu d'isolement ou la gravité de la maladie. Les critères permettant de sortir les patients de l'isolement (c'est-à-dire de mettre fin aux précautions fondées sur la transmission) sans exiger de nouveaux tests sont les suivants :

- Pour les patients symptomatiques : 10 jours après l'apparition des symptômes, plus au moins 3 jours supplémentaires sans symptômes (y compris sans fièvre et sans symptômes respiratoires)
- Pour les cas asymptomatiques : 10 jours après le test positif à la Covid-19

Par exemple, si un patient présente des symptômes pendant deux jours, il peut être libéré de l'isolement après 10 jours + 3 = 13 jours à compter de la date d'apparition des symptômes ; pour un patient présentant des symptômes pendant 14 jours, il peut être libéré (14 jours + 3 jours =) 17 jours après la date d'apparition des symptômes ; pour un patient présentant des symptômes pendant 30 jours, il peut être libéré (30+3=) 33 jours après l'apparition des symptômes).

Note : Les pays auront la possibilité de continuer à utiliser les tests de dépistage dans le cadre des critères de libération. Dans ce cas, la recommandation initiale de deux tests PCR négatifs à au moins 24 heures d'intervalle peut être utilisée

1.5 Résumé épidémiologique mondial d'ici le 27 juin 2020

Situation in numbers (by WHO Region)		
Total (new cases in last 24 hours)		
Globally	9 653 048 cases (179 316)	491 128 deaths (6 866)
Africa	268 102 cases (9 350)	5 673 deaths (109)
Americas	4 816 794 cases (106 867)	238 762 deaths (5 134)
Eastern Mediterranean	1 006 279 cases (18 745)	22 964 deaths (500)
Europe	2 638 903 cases (18 632)	196 169 deaths (621)
South-East Asia	710 455 cases (24 263)	20 139 deaths (488)
Western Pacific	211 774 cases (1 459)	7 408 deaths (14)



2. PERSPECTIVES DANS LA RÉGION DE LA SADC

La région de la SADC enregistre toujours une augmentation du nombre de cas dans un certain nombre d'États membres. Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la situation dans les États membres de la SADC au 1er juillet 2020.

- Le surpoids.
- Un cancer récemment diagnostiqué.
- Avoir subi une ou plusieurs transplantations d'organes.
- Être à un âge avancé.
- Souffrir de diabète, ainsi que de maladies rénales, cardiaques, respiratoires et hépatiques.

Cependant, l'Afrique du Sud a des populations de VIH et de tuberculose qui sont uniques au pays et il était donc

Pays	Cas confirmés	Nombre total de décès	Rétablissement	Cas actifs	Cas par million d'habitants
Angola	291	15	97	179	9
Botswana	227	1	28	17	97
Comores	303	7	200	96	349
République démocratique du Congo	7189	176	2317	4696	80
Eswatini	840	11	418	411	724
Lesotho	35	0	11	24	16
Madagascar	2303	22	1006	1275	83
Malawi	1265	16	260	989	66
Maurice	341	10	326	5	268
Mozambique	903	6	248	649	29
Namibie	285	0	24	261	112
Seychelles	81	0	11	70	824
Afrique du Sud	159333	2749	76025	80559	2686
République-Unie de Tanzanie	509	21	183	305	9
Zambie	1632	30	1348	254	89
Zimbabwe	605	7	166	432	41
TOTAL SADC	176142	3071	82668	90222	

Source : Données des États membres de la SADC

2.1 Le CDC Afrique lance le Partenariat visant à accélérer les tests de dépistage de Covid-19 (PACT)

Les tests de dépistage sont d'une importance capitale dans le cadre de la réponse à la Covid-19. Afin d'accroître les efforts de dépistage sur le continent et de réduire la transmission de Covid-19 en Afrique, le CDC Afrique a lancé le Partenariat visant à accélérer les tests de dépistage de Covid-19 (PACT) : Tester, dépister, traiter. Le PACT mobilisera des experts, des travailleurs communautaires, des fournitures et d'autres ressources pour TESTER, DÉPISTER et TRAITER les cas de Covid-19 en temps utile afin de minimiser l'impact de la pandémie sur le continent africain. Ancré dans la Stratégie continentale commune de l'Union africaine pour l'épidémie de Covid-19, le PACT contribuera à terme à prévenir la transmission et les décès, et à minimiser les dommages sociaux et économiques associés à la Covid-19. Il est recommandé aux États membres de coordonner, de communiquer, de collaborer et de coopérer pour soutenir l'initiative PACT visant à contrôler la Covid-19 en Afrique.

2.2 Les interactions entre la Covid-19 et le VIH et la tuberculose : le cas de la province du Western Cape (Afrique du Sud).

Lorsque les premiers cas de Covid-19 ont été signalés en Afrique du Sud, il était important de déterminer quelles populations seraient les plus exposées à la Covid-19 compte tenu de la démographie du pays et de son profil de comorbidité, qui est essentiellement constitué de VIH/SIDA et de tuberculose. Les expériences menées dans d'autres pays ont montré qu'un certain nombre de facteurs de risque avaient été identifiés et étaient connus, notamment :

important de rassembler des informations sur la façon dont ces facteurs de risque particuliers étaient susceptibles de se manifester par rapport à Covid-19. En utilisant les données du Centre provincial de données sur la santé (PHDC), qui recueille des données dans différentes parties du système de santé provincial, c'est-à-dire les services d'urgence, les dispensaires et les laboratoires, le ministère de la santé du Western Cape (le Western Cape est actuellement la province la plus touchée de l'Afrique du Sud) a pu déterminer si les patients souffrent de l'une des comorbidités identifiées et possibles (tuberculose et VIH). L'ensemble des données concernait 3,5 millions de patients actifs dans le système de santé provincial. Les résultats de l'analyse des données ont révélé ce qui suit :

- **Âge:** les patients à un âge avancé sont plus exposés au risque de Covid-19.
- **Maladies non transmissibles:** les patients vivant avec des maladies telles que le diabète ont un risque accru de contracter la Covid-19 et ce risque augmente pour ceux qui ont un mauvais contrôle de la maladie. Il existe également des risques accrus pour les patients souffrant d'hypertension artérielle, ainsi que pour ceux souffrant d'une maladie rénale chronique. Les résultats montrent qu'il existe des risques plus importants associés à d'autres comorbidités telles que le diabète et l'hypertension artérielle. On peut donc conclure qu'il existe des interactions pathologiques documentées entre le VIH, la tuberculose, la Covid-19 et d'autres maladies et qu'il convient de veiller à ce que les patients vivant avec ces affections préexistantes ne soient pas exposés à la Covid-19 ainsi qu'à ce qu'ils soient bien pris en charge au point de service.

Tuberculose: Les patients qui vivent actuellement avec la tuberculose ont 2,5 fois plus de chances de



mourir de Covid-19 que ceux qui n'en ont pas. Les patients qui ont déjà eu la tuberculose sont également exposés au risque de décès par Covid-19, bien qu'ils soient moins exposés que ceux qui vivent actuellement avec la tuberculose.

- **VIH/SIDA** : Les patients séropositifs ont 2,75 fois plus de risques de mourir de Covid-19 que les patients séronégatifs.

Étant donné le nombre de facteurs de risque qui peuvent contribuer à la mort d'un patient par Covid-19, il est incroyablement difficile d'identifier un facteur particulier comme étant la cause de la prédisposition au décès d'un patient. Dans certains cas, il s'agit d'une combinaison de plusieurs facteurs, par exemple un patient diabétique peut également être en surpoids.

Source: Département de la santé de la province du Western Cape ; Afrique du Sud juin 2020

3. IMPACT DU POINT DE VUE SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Alors que la pandémie se développe et que les effets négatifs des mesures restrictives se font sentir dans l'économie, il existe un consensus mondial sur le fait que le ralentissement économique en 2020 sera pire que ce qui avait été prévu au début de l'année. La pandémie de Covid-19 a eu un impact plus négatif que prévu sur l'activité économique au cours du premier semestre de 2020, et la redressement sera plus progressive que prévu. Selon la mise à jour des Perspectives de l'économie mondiale de juin 2020 du Fonds monétaire international, l'économie mondiale devrait se contracter de 4,9% en 2020, soit 1,9 point de pourcentage de moins que les prévisions des Perspectives de l'économie mondiale (PEM) d'avril 2020. En 2021, l'économie mondiale devrait se redresser avec une croissance estimée à 5,4%. Globalement, cela laisserait le PIB de 2021 quelque 6,5 points de pourcentage de moins que dans les projections de janvier 2020 antérieures à Covid-19.

Alors que les retombées économiques de la pandémie de Covid-19 et les blocages se sont aggravés, de nombreux gouvernements ont renforcé leurs mesures d'urgence pour protéger les personnes, préserver les emplois et éviter les faillites. La forte contraction de l'activité économique et des recettes fiscales, ainsi que le soutien budgétaire considérable, ont encore mis à rude épreuve les finances publiques, la dette publique mondiale devant atteindre plus de 100% du PIB cette année.

Pour les régions d'Afrique subsaharienne (ASS) et de la SADC, la contraction en 2020 devrait maintenant être plus forte que celle prévue en avril 2020, en raison d'un environnement extérieur plus faible et des mesures visant à contenir l'épidémie de Covid-19. L'environnement extérieur moins favorable associé à une faible croissance économique mondiale a entraîné l'effondrement des voyages dans le monde, et les flux touristiques se sont arrêtés, les envois de fonds devraient diminuer d'environ 20% ; et les conditions de financement extérieur restent serrées malgré un certain assouplissement ces dernières semaines, et les prix des matières premières restent faibles.

L'économie régionale de l'Afrique subsaharienne devrait se contracter de 3,2% en 2020, soit 1,6 point de pourcentage de plus que ce qui avait été prévu en avril. Les économies dépendantes du tourisme, les pays exportateurs de pétrole et d'autres produits de base ont connu des révisions à la baisse plus importantes. La croissance en Afrique subsaharienne ne devrait se

redresser que progressivement, en supposant que la pandémie s'atténue et que les blocages s'atténuent au cours du second semestre de 2020. En 2021, la croissance régionale devrait atteindre 3,4% en 2021, soit 0,6 point de pourcentage de moins que la projection d'avril 2020.

La région de la SADC devrait également se redresser avec une croissance moyenne prévue de 3,9% en 2021. Trois États membres dont le Malawi, le Mozambique et la Tanzanie devraient enregistrer une croissance économique de 1%, 1,3% et 1,9% en 2020. D'autre part, étant donné la pandémie et les événements climatiques défavorables qui ont touché la région de la SADC, 13 États membres devraient enregistrer des contractions économiques en 2020, les suivants étant les plus touchés : Seychelles (13,8%), Maurice (12,2%), Zimbabwe (10,4%), Botswana (9,6%), Afrique du Sud (7,2%), Comores (6%), Namibie (6%), Zambie (5,1%), Lesotho (4,5%) et Angola (4%).

La pandémie a fait dérailler le programme de convergence macroéconomique (MEC) de la SADC, aucun État membre ne devant atteindre l'objectif de croissance économique de 7% en 2020. En 2021, seuls Maurice (8,9%) et le Botswana (8,6%) devraient atteindre l'objectif, et quatre États membres devraient afficher des taux de croissance supérieurs à 4%.

Les perspectives économiques d'un redressement en 2021 reposent en grande partie sur la poursuite de l'assouplissement progressif des restrictions qui a commencé ces dernières semaines et, surtout, si la région évite la même dynamique épidémique qui s'est manifestée ailleurs dans des régions telles que l'Europe, l'Amérique du Nord et du Sud. Au fur et à mesure de l'assouplissement des restrictions, l'accent doit être mis sur la facilitation de la reprise, bien que l'incertitude quant à l'endiguement de la pandémie demeure et qu'une dette élevée pourrait limiter la portée et l'efficacité d'un soutien budgétaire supplémentaire. Les États membres sont invités à tenir compte des éléments suivants dans leurs politiques futures :

3.1 Alors que les économies commencent à se redresser, les politiques devraient passer d'un soutien budgétaire large à des politiques plus abordables et mieux ciblées.

Ces politiques devraient être ciblées sur les ménages les plus pauvres et les secteurs les plus touchés par la crise sanitaire. Les niveaux élevés d'informalité constituent un véritable défi en ce qui concerne le soutien politique à apporter à l'ensemble de l'économie et il sera de plus en plus difficile d'y parvenir si les conditions de financement se détériorent encore, car davantage de ressources seront affectées à la santé publique afin de faire face à l'augmentation prévue des infections.

3.2 Les politiques monétaires doivent rester souples dans les États membres où les pressions inflationnistes sont faibles afin de maintenir la stabilité du secteur financier.

Dans la mesure du possible, les autorités monétaires devraient continuer à apporter des liquidités aux institutions bancaires et financières et à assurer le traitement en temps voulu de toutes les opérations de paiement et de règlement, des retraits de dépôts ainsi que des transferts de fonds. Les banques devraient être autorisées à utiliser les réserves de fonds propres et la flexibilité offerte par les cadres macroprudentiels dans le but de faire face aux chocs liés à la Covid et restructurer leurs portefeuilles de prêts. Dans le cas des États membres appliquant un régime de taux de change flottant, la flexibilité du taux de change peut contribuer à amortir les chocs extérieurs, tandis qu'une certaine réduction des réserves qui sont destinée à faciliter



un ajustement désordonné peut atténuer les conséquences financières potentielles de l'inadéquation des taux de change ; cependant, il se peut que davantage d'États membres conservent des réserves inférieures au seuil de convergence macroéconomique de la SADC (MEC) fixé pour la couverture des importations de plus de 6 mois.

3.3 À mesure que la crise s'atténue, les États membres devraient mettre en œuvre des réformes structurelles visant à placer leur situation budgétaire sur une trajectoire compatible avec la viabilité de la dette.

Toutefois, il faut veiller, lors du retrait des mesures fiscales d'urgence, à ce que leur suppression ne compromette pas la reprise économique. Alors que les autorités introduisent le « nouvel ordre économique », les réformes visant à augmenter les recettes et à rationaliser les dépenses, y compris les subventions, devraient contribuer à créer un espace pour l'investissement public dans l'éducation et les infrastructures essentielles, y compris la numérisation qui favorise une croissance durable et inclusive.

4. IMPACT DE LA COVID-19 DANS LE SECTEUR RÉGIONAL DE L'ÉNERGIE

Le Secrétariat continue de suivre la situation de la Covid-19 en termes d'offre, de demande et de consommation d'énergie dans la région. Comme observé dans les rapports précédents, la majorité des États membres de la SADC ont eu recours au confinement afin de contrôler la propagation de la Covid-19 et, par conséquent, les activités économiques et les opérations industrielles qui sont entièrement axées sur l'énergie ont été interrompues.

4.1 Sous-secteur de l'énergie électrique

Le sous-secteur de l'énergie électrique a connu une baisse importante de la demande d'électricité dans la région. Le Pool énergétique d'Afrique australe (SAPP) a relevé que la plus faible demande en période de pointe pour les États membres continentaux a été réduite à 15 000 mégawatts (MW), soit moins de 60 % pour la même période en 2019. La faible demande des principaux centres de consommation a contraint certaines des sociétés nationales d'électricité à mettre hors service leurs lignes de transport d'électricité à haute tension de manière à les protéger contre les profils de fréquence et de tension élevés dus aux faibles sollicitations.

En ce qui concerne la production, un certain nombre d'unités ont été placées en mode réserve en raison de la faible demande. La faible demande d'électricité a également entraîné une réduction des volumes échangés dans la région. De même, les prix de rajustement de 8,6 USc/ kWh à 4,1 USc/ kWh du marché du jour d'avant en tant que principale plateforme de négociation sur le marché concurrentiel de l'électricité exploité par le SAPP.

À court terme, la réouverture des activités économiques et des entreprises, conjuguée à la demande saisonnière d'hiver froid dans la région, devrait entraîner une augmentation de la demande d'électricité entre juin et juillet 2020.

4.2 Sous-secteur du pétrole et du gaz

L'approvisionnement en produits pétroliers, principalement en Afrique du Sud et dans les pays voisins, a été affecté vers la fin mai 2020 et le début juin 2020. Au contraire, la demande de produits pétroliers augmente pendant la saison des labours et l'été (octobre-février),

lorsque la circulation des personnes et des biens est relativement importante dans la région. En raison de cette tendance, la majorité des sociétés pétrolières de la région de la SADC choisissent d'effectuer des opérations de maintenance programmée en mai-juin parce qu'elles sont en mesure de répondre à la demande de leur marché en important des produits raffinés des marchés pétroliers internationaux.

En raison du confinement, le monde a enregistré la plus faible demande de pétrole en avril 2020 depuis 1998/1999. En raison de la faible demande de produits pétroliers, les principales raffineries de pétrole, notamment en Afrique du Sud, ont réduit leur production tandis que d'autres ont entrepris des arrêts de maintenance non planifiés et programmés, de sorte que vers la fin mai 2020, cinq (05) des six (06) raffineries de pétrole étaient hors service, y compris le pipeline Transnet. Toutefois, selon la déclaration publiée par l'Association sud-africaine de l'industrie pétrolière (SAPIA) le 3 juin 2020, deux raffineries basées à Durban (Afrique du Sud) sont en service et les États membres qui s'approvisionnent en carburant auprès des raffineries sud-africaines disposent de suffisamment de diesel et d'essence.

La levée du confinement mis en œuvre par l'ouverture progressive des activités économiques et la circulation des personnes vers la fin mai et le début juin 2020 a accru la demande de produits pétroliers en peu de temps, de sorte que certains points de vente n'ont pas pu répondre à la demande, en particulier le diesel qui est principalement utilisé par les camions.

Dans son analyse, le Secrétariat a en outre observé que la situation sur les marchés internationaux du pétrole se normalise progressivement. Les prix du pétrole brut se sont progressivement redressés, passant du niveau le plus bas d'environ 12 USD le baril en avril 2020 à environ 38 USD le baril au début de juin 2020 pour le panier de l'OPEP (Statista- Weekly Brent, OPEC basket et WTI crude oil prices du 30 décembre 2019 au 8 juin 2020). En ce qui concerne la demande à venir, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) a prévu que la demande mondiale annuelle de pétrole devrait augmenter de 2 millions de barils par jour (mb/j) en 2021 et qu'elle restera positive jusqu'en 2025 (AIE, Oil Market Report de mai 2020).

4.3 Les initiatives du Secrétariat de la SADC et des organisations régionales dans le secteur régional de l'énergie

Le Secrétariat, en collaboration avec les organisations régionales du secteur de l'énergie, à savoir le Pool énergétique d'Afrique australe (SAPP), l'Association régionale des régulateurs de l'énergie (RERA) et le Centre de la SADC pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (SACREEE), avec le concours du Groupe de la Banque mondiale, élabore actuellement une note d'évaluation de l'impact de la Covid-19 sur le secteur énergétique régional. La

La note d'évaluation qui présentera les mesures à court, moyen et long terme d'adaptation et d'atténuation des impacts de la Covid-19 dans le secteur de l'électricité, y compris les systèmes d'énergie renouvelable connectés au réseau et distribués (hors réseau) dans la région SADC. Les résultats de cette évaluation seront communiqués aux États membres dans les prochains rapports.

Alors que les gouvernements au sein de la SADC commencent à lever progressivement les restrictions relatives au confinement et que l'activité économique reprend, on peut s'attendre à ce que la demande énergétique suive le mouvement.



La pandémie a toutefois donné aux gouvernements l'occasion de réaliser un certain nombre de choses, en ce qui concerne le secteur. Au nombre de ces éléments, on relèvera :

- Avec environ 24% de la population de la région ayant accès à l'électricité, les gouvernements peuvent en profiter et investir davantage dans leurs efforts ou stratégies visant à électrifier toutes les parties de leur pays.
- Les prix du pétrole devant, selon les projections, se redresser complètement au milieu ou à la fin de 2021, les gouvernements peuvent profiter de l'occasion pour investir dans l'amélioration de leurs réseaux nationaux, c'est-à-dire dans leur entretien.
- Les gouvernements ont la possibilité, dans le cadre de leurs plans de redressement et de relance économique, d'accélérer les investissements dans les technologies des énergies renouvelables et leur adoption, conformément à la stratégie d'atténuation et d'adaptation au changement climatique du SAPP.

5. TRANSPORT ET FACILITATION DU COMMERCE

5.1 Le Conseil de la SADC a approuvé les lignes directrices révisées et les procédures opérationnelles standard de la SADC

Au cours de sa réunion extraordinaire tenue le 23 juin 2020, le Conseil des ministres de la SADC a approuvé les lignes directrices révisées de la SADC sur la circulation des biens et des services dans la région pendant la Covid-19, ainsi que les procédures opérationnelles standard (POS), permettant ainsi de faciliter le commerce et le transport de manière sûre et efficace. Le Conseil a également pris des décisions importantes sur l'harmonisation des protocoles de dépistage de la Covid et la reconnaissance mutuelle des résultats des dépistages entre les États membres.

5.2 Élaboration de lignes directrices tripartites et de procédures opérationnelles standard (POS)

Après le début de la pandémie de Covid-19, chacune des trois CER tripartites (COMESA, EAC et SADC) a proposé diverses réponses pour lutter contre la maladie et limiter sa propagation afin de répondre rapidement aux crises. Étant donné que les pays de la région tripartite sont membres de plusieurs CER, la nécessité d'harmoniser les trois lignes directrices en vue d'adopter des lignes directrices couvrant l'ensemble de la région tripartite est devenue très évidente.

Les lignes directrices et les procédures opérationnelles standard (POS) tripartites relatives à la facilitation des échanges et des transports pour une circulation sûre, efficace et rentable des biens et des services pendant la pandémie de Covid-19 sont en cours d'élaboration et constitueront les réglementations, procédures et normes uniformes minimales du COMESA, de la CAE et de la SADC. Les lignes directrices et les procédures opérationnelles standard aideront les États membres à faire face à la Covid-19 tout en facilitant le commerce et le transport de manière à réduire au minimum les perturbations dans la chaîne d'approvisionnement et de favoriser le mouvement des biens et des services dans la région pendant la pandémie de Covid-19. Le projet de lignes directrices tripartites sera examiné en vue de son adoption au niveau tripartite et une feuille de route a été élaborée de sorte que les lignes directrices soient fournies en temps voulu. Dans un effort visant à renforcer la communication entre les acteurs du secteur des transports, une brochure a

été produite et sert de guide pendant la pandémie ; elle est jointe au présent rapport.

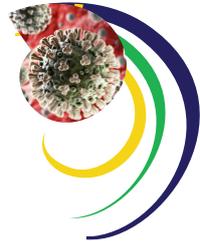
6. SECTEUR DES RESSOURCES NATURELLES

Impacts négatifs sur la conservation des forêts et de la faune

Le tourisme contribue de manière importante aux économies de la région de la SADC. Les flux de revenus des gouvernements et des communautés sont considérablement réduits en raison de l'effondrement du tourisme vert, qu'il soit consommateur (par exemple la chasse et les industries associées) ou non consommateur (observation de la faune, safaris photographiques, etc.). Par ailleurs, les ressources financières de la plupart des États membres sont soumises à une pression extrême en raison de la nécessité de protéger les personnes contre la Covid-19, notamment en traitant celles qui seraient touchées et en prenant d'autres mesures de lutte contre la Covid-19. Par conséquent, les gouvernements risquent de réduire les financements affectés aux secteurs de la sylviculture et de la faune sauvage. Cette situation a un impact négatif sur les activités de préservation de l'environnement et de lutte contre le braconnage et peut alimenter davantage le braconnage, la déforestation, le commerce illicite, ainsi que permettre aux malfaiteurs qui s'attaquent aux espèces sauvages d'exploiter les faiblesses de l'application de la loi causées par la crise.

Tout porte à croire que certaines espèces d'animaux sauvages sont à l'origine de la Covid-19 tandis que d'autres agissent comme sources, réservoirs ou vecteurs de transmission de virus mortels pour de futures pandémies. Le commerce des espèces sauvages et son rôle potentiel dans la propagation des maladies humaines ont ainsi été mis en lumière, ce qui a conduit à de nombreux appels à l'interdiction généralisée du commerce et de la consommation d'espèces sauvages. Les efforts visant à garantir un commerce légal et durable des espèces sauvages peuvent être sapés par des réponses mal réfléchies et/ou simplistes à la crise, entraînant une baisse importante de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance de nombreuses communautés et des dommages aux économies nationales du continent qui est déjà sous la pression de la récession mondiale. La région est confrontée à ce défi, car la plupart des États membres de la SADC souscrivent au principe de l'utilisation durable, qui inclut le commerce légal des espèces sauvages, dans un effort visant à garantir que la conservation contribue au développement socio-économique. Une réduction de l'activité des gardes forestiers et de la faune sauvage entraînerait, entre autres, une augmentation des conflits entre les êtres humains et la faune sauvage. En effet, ces communautés pourraient souffrir beaucoup plus des animaux sauvages qui posent problème et qui ne sont pas bien gérés en raison du faible niveau d'activité dans cette région. Des rondes et une surveillance discrètes des gardes forestiers motiveront les activités illégales visant des espèces emblématiques vulnérables déjà en voie d'extinction.

Les touristes contribuent à la détection de l'exploitation illégale des produits forestiers et des incidents de braconnage lorsqu'ils traversent les forêts et les zones de conservation de la faune. Les braconniers ont donc tendance à être plus prudents, ce qui permet de réduire le braconnage et la récolte illégale de produits forestiers et d'espèces sauvages. En cette période de réduction de l'activité touristique, une augmentation du braconnage et des activités illégales liées aux espèces sauvages est prévisible, ce qui érodera les gains durement acquis en matière de conservation dans certains États membres.



Malgré les impacts négatifs de la Covid-19 sur la conservation des forêts et de la faune, on observe quelques impacts positifs. Les restrictions de voyage sur terre, mer et air rendent difficile l'action des trafiquants et des braconniers. La fermeture des frontières s'est également accompagnée d'un renforcement des patrouilles frontalières effectuées par les agents des forces de l'ordre, y compris les militaires, dans la plupart des États membres. L'impact prévu est une réduction de la demande de produits forestiers et de spécimens d'animaux sauvages commercialisés illégalement. Selon les prévisions, le trafic d'animaux sauvages de contrebande devrait également être réduit de manière drastique.

Il est nécessaire que les agences chargées de la conservation reçoivent un soutien budgétaire de différentes sources afin de pouvoir poursuivre les opérations de lutte contre le braconnage et la traite des personnes. En outre, le personnel et les gardes forestiers, en particulier, doivent disposer d'équipement de protection individuelle (EPI) en plus de l'équipement nécessaire à l'efficacité des opérations de maintien de l'ordre. Il est également conseillé aux États membres de la SADC de prévoir un soutien minimum à la conservation pendant la lutte contre la Covid-19 afin de protéger l'écosystème et les services qu'il fournit au-delà de la pandémie.

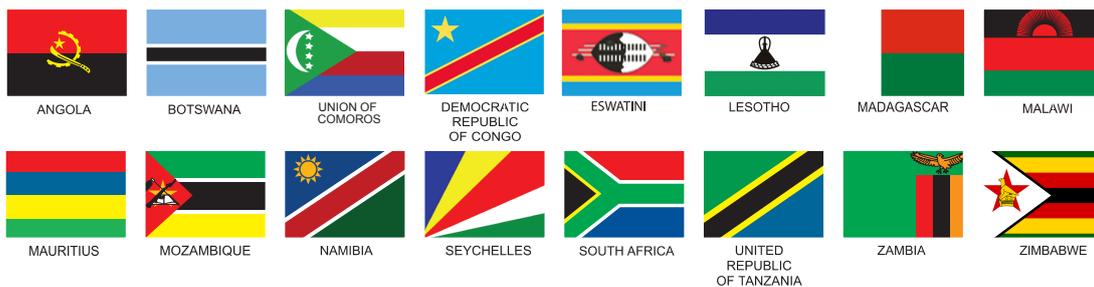
Avec la baisse du tourisme, les communautés qui tirent des bénéfices directs (dividendes, prestation de services, emploi, etc.) de l'écotourisme sont fortement touchées ; un soutien est par conséquent nécessaire afin de leur permettre de subventionner les produits de première nécessité tels que l'aide alimentaire, les programmes-vivres-contre-travail, etc. pour briser le cycle probable de la pauvreté associé à la perte d'emplois et à la faiblesse des activités économiques dans ce secteur. Ces interventions peuvent avoir été mises en œuvre en partenariat avec des ONG, des organisations du secteur privé et de la société civile travaillant déjà dans ce domaine, car le besoin de soutien est urgent.

Les États membres sont également invités à intensifier les activités conjointes de conservation transfrontalière afin de renforcer les points forts et d'accroître l'efficacité de la lutte contre les activités illégales.



UNE RÉGION, SEIZE NATIONS TRAVAILLANT POUR UN AVENIR COMMUN

 www.sadc.int  [sadc_secretariat](https://www.instagram.com/sadc_secretariat)  [facebook.com/sadc.int](https://www.facebook.com/sadc.int)
 [@SADC_News](https://twitter.com/SADC_News)  prinfo@sadc.int  [youtube.com/sadc.int](https://www.youtube.com/sadc.int)



Southern African Development Community (SADC), SADC House, Plot No. 54385
Central Business District, Private Bag 0095, Gaborone, Botswana
Tel: +267 395 1863, Fax: +267 397 2848/3181070, Website: www.sadc.int
Email: prinfo@sadc.int or registry@sadc.int or webmaster@sadc.int